

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 23
- Votants : 27
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

DEL 2020_065

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriaux Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikhaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent, pouvoir à AIMON Céline
DIDIER Emilien, pouvoir à ZAPATA Laurie
FLEURIAULT Elvire, pouvoir à LECULLIER Lysiane
THIBAUT Evelyne, pouvoir à ROUXEL Patricia

Date de convocation :

Le 15 juillet 2020

Date d'affichage :

Le 15 juillet 2020

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : LECULLIER Lysiane

Fait à Aigondigné,
Le 21 juillet 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_065 : FINANCES

Objet : Vote du BP 2020 budget locaux commerciaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, 2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 10 mars 2020 ;

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 6 juillet 2020.

Compte tenu des reports et affectations des résultats :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **25 752,42 €**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **33 729,49 €**

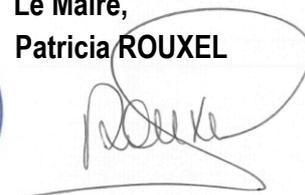
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, le budget primitif 2020 arrêté comme présenté ci-dessus :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.